

## **15 novembre 2009-Organisation territoriale de la France : une réforme...pour la forme**

BA ne cesse d'affirmer que l'organigramme de l'entreprise France est le moins performant tout en étant le plus coûteux d'Europe. BA espérait que la réforme annoncée et attendue depuis si longtemps mettrait à plat le « mille feuille administratif » français, qu'elle mettrait en place une organisation simplifiée, claire, transparente réduite à trois échelons essentiels : la communauté de communes, la région, l'Etat.

Las, cet espoir procédait de la candeur et de la naïveté. Il est bien clair aujourd'hui comme il l'a toujours été hier qu'une réforme profonde de l'organisation territoriale ne pourra jamais se faire par le parlement. Le jeu des cumuls des mandats est tel que les élus de la nation étant presque tous titulaires de mandats locaux (c'est d'ailleurs là encore une triste exception française), on voit mal les parlementaires scier les branches sur lesquelles ils s'appuient.

**Dès lors, la « réforme » (sic) dont l'importance a été artificiellement gonflée par des effets de manche relayés complaisamment par les media se révèle pour ce qu'elle est, une « réformette », la montagne a accouché d'une souris :**

**- le mille-feuille est maintenu en l'Etat**

**-la fusion des services départementaux et régionaux est reportée** aux calendes grecques puisqu'elle repose sur le volontariat, c'est-à-dire sur la bonne volonté (sic)...Il faut quand même rappeler, à ce propos, que la fonction publique territoriale en 25 ans s'est accrue de 51% (!) contre 17% seulement pour la fonction publique d'Etat, que dans ces dernières années, le personnel en région a augmenté de 92%, en intercommunalité de 89% et en département de 42%

**-la fusion des communes**, même si le dispositif devient plus incitatif, **reste également du domaine de la bonne volonté** des élus lorsque le nombre de communes en France est supérieur au nombre de communes de toute l'Europe de l'ouest

**-la répartition des compétences entre les différents échelons reste...un chantier de réflexion !**

Au fond la seule mesure concrète concerne le mode de désignation des élus du département et des élus de la région. En mars 2014, il n'y aura plus ni conseillers généraux ni conseillers régionaux mais en lieu et place des conseillers territoriaux qui siègeront à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional.

La belle affaire ! Certes on économise ainsi 3000 postes d'élus (sic) mais que résout-on ? Rien sinon que **le cumul des mandats se trouve encore conforté** sinon aussi que **la suspicion électoraliste** des promoteurs de la réforme se trouve ainsi **renforcée**. « La réforme électorale flinguée par le Conseil d'Etat », tel est le titre du *Canard Enchaîné* (28/10/09) qui cite la note confidentielle transmise à Matignon par le vice-président du Conseil d'Etat. « *Il (le Conseil d'Etat) a considéré que le mode de scrutin projeté pour cette désignation (celle*

*des futurs conseillers territoriaux) était de nature à porter atteinte à l'égalité comme à la sincérité du suffrage... »*

C'est une manière élégante et feutrée d'affirmer que le mode de scrutin a été choisi par le gouvernement dans son seul intérêt, celui de son parti.

**En vérité, la réforme de l'organisation territoriale de la France reste intégralement à faire... BA continue donc de militer en ce sens.**